



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Note de cadrage Représentation Société Civile Comité Exécutif CC Sud

Contexte général :

La présente situation de non participation des ONG historiques aux travaux du CC Sud est non naturelle au regard de l'histoire des CC, et des motifs ayant concouru à leur création. Elle est aussi sans nul doute contraire à l'esprit de toutes les organisations ayant participé aux travaux du CC Sud, puisque de facto, une telle participation vaut engagement à travailler de manière collective, dans le respect des avis et positionnements de toutes les parties prenantes.

Cela étant, la participation aux travaux d'un CC est une décision libre et volontaire. Nulle décision n'est plus légitime, de la part d'une organisation, que de renoncer à y siéger, si une organisation n'y retrouve plus son intérêt. Il appartient en revanche sans doute au CC Sud, de veiller à ce que ses organes de décisions reflètent la diversité de tous les points de vue concernés, impliquant qu'une éventuelle défaillance de représentation soit corrigée de manière active le cas échéant, afin de pouvoir continuer à prétendre à un financement de la part de la Commission Européenne.

La Commission Européenne a en effet regretté à 3 reprises, la représentation aujourd'hui incomplète des parties prenantes au sein du Comité Exécutif du CC Sud, l'enjoignant vivement à identifier des solutions correctives.

Rappel des faits et perspectives :

Au regard notamment de l'annexe III de la PCP, il était évident que dans le cas où des structures mixtes en termes de représentations d'intérêt viendraient à prétendre à un siège exécutif au sein d'un CC, la question de son collègue d'affectation serait compliquée, voire litigieuse. Le CC Sud y a été confronté lors du renouvellement de son comité exécutif pour la période 2015 - 2019, avec 3 organisations mixtes candidatant pour des sièges relevant de la société civile.

Même si le CC Sud a souvent dû composer à la dernière minute, adopter des décisions non consensuelles, et définir des procédures innovantes, il est aujourd'hui acquis d'un point de vue juridique que les procédures mises en place par le CC Sud sont irréprochables (cf modifications proposées par la Commission Européenne, en ce qui concerne l'Acte Délégué « CC »). Il demeure néanmoins que la méthode appliquée par le CC Sud, au fur et à mesure des Assemblées Générales, fut différente entre collèges, principalement en raison du nombre de candidats pour des sièges « Société Civile ».





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Synthèse de la réunion de Bilbao, tenu le 4 mai 2017 :

Après avoir constaté que la modification de l'Acte Délégué régissant le fonctionnement des CC ne viendrait pas solutionner de manière mécanique les problèmes de représentation du CC Sud et que la situation d'aujourd'hui est pour partie bloquée du fait d'un déficit de dialogue sincère et simultané entre toutes les parties, il a été décidé d'organiser une réunion informelle, afin d'identifier toutes les solutions possibles.

Les échanges se sont déroulés dans un climat constructif sans verser dans la naïveté, et à la recherche de l'intérêt général. La Commission Européenne était présente.

Les ONG historiques du CC Sud ont indiqué souhaiter l'application du principe d'autodétermination, pour ce qui concerne la société civile, aussi rapidement que possible. Conscient que ce principe avait été appliqué pour l'Industrie, et qu'il figure par ailleurs dans la version la plus actuelle des statuts du CC Sud, ainsi que dans l'Acte Délégué « CC », cette demande a semblé acceptable pour toutes les Parties, au regard de la nécessaire cohérence des décisions du CC Sud.

Les conditions de mise en œuvre de cette solution ont été appréciées, dans le respect des principes légaux et des pas de temps nécessaires, ainsi que des compétences des différentes enceintes du CC Sud.

La solution la plus raisonnable identifiée lors de cette réunion a constitué en l'organisation d'une nouvelle désignation pour l'ensemble des sièges et pour la fin de la mandature actuelle (2015 – 2019), réalisée au moyen de l'autodétermination, au sein de toutes les Familles du CC Sud. Cette nouvelle désignation aurait donc une valeur transitoire. Afin de limiter les coûts spécifiques induits, une Assemblée Générale Extraordinaire pourrait être organisée de manière conjointe avec les Groupes de Travail Automnaux.

Cette proposition, qui sous-tend la réalisation d'efforts de la part de toutes les Parties, et devant être perçue comme autant de gages de bonne volonté, doit désormais être entérinée.

Dans le détail :

- Lors du Comité Exécutif du 30 Mai : cette solution sera expliquée puis discutée. Compte tenu du fait que cette enceinte a historiquement toujours exercé le rôle de Commission Electorale, il est espéré un positionnement clair et consensuel, qui sera ensuite soumis à l'Assemblée Générale.
- Durant l'Assemblée Générale du 20 juin, les Membres seront invités à se positionner sur une nouvelle version des Statuts, sur l'éventuelle organisation d'une nouvelle désignation et enfin sur son calendrier d'application.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Tous les éléments d'analyse ayant conditionné l'identification de cette solution seront évidemment détaillés lors des réunions du CC Sud à venir. Cette solution doit être comprise et entendue sous l'angle de la crédibilité du CC Sud.

Sous hypothèse que toutes les Parties soient à la recherche d'un accord, il pourrait être considéré que la période 2015-2017 a été mise à profit pour définir ou consolider certains éléments de procédure (autodétermination, méthode en cas d'affectation compliquée à un collègue). Au vu des nouveaux éléments de méthode disponibles, il apparaîtrait donc opportun que s'appliquent ces nouveaux éléments si cela n'a pas été le cas précédemment.

Au delà des dimensions politiques et légales, il est évident que l'intelligence collective, le bon sens et la recherche de cohérence constitueront les piliers d'une éventuelle résolution de conflits.